

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2013

Mairie de St-Andéol de Clerguemort – 17h00

PRESENTS : **Camille Lecat, Hervé Pellecuer, Jean-Claude Dautry, Daniel Mathieu** (*arrivée 17h50*), **Céline Mathieu** (*arrivée à 19h00*)

ABSENTS : **Pierrette Coudert** (*procuration à C Lecat*), **Pierre-Philippe Schaeffer** (*procuration à Daniel Mathieu*), **Stéphane Clarisse**

Secrétaire de séance : **Daniel Mathieu**

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Présentation des activités de l'association Epi de Mains au hameau de l'Espinas par Véronique Nunge et Maurice Jeannet :

- Ateliers informatique en partenariat avec la Cyberbase, cours de conversation anglaise
- Journées bénévoles de restauration du site
- Animations (concerts, expositions, rencontres)
- Ouverture de la boutique (vente de produits locaux et bio)
- Communication (news, relais d'informations)

- Emprise irrégulière virage pont Chaldecoste : par jugement du 28 mars 2013, le tribunal d'instance de Mende condamne la commune à verser 1 000€ de dommages et intérêts ainsi que 800€ au titre de l'art. 700 du code de procédure civile à Mme Robert et M Garavini.

- Mise sous tension ERDF et dépose aérien : travaux programmés fin juillet 2013 ; électrification de Tour Cléonis

- Enquête publique de voirie : M le maire propose d'intégrer dans le tableau de classement unique la portion de voie de 880 mètres entre Sambuget et Polycarpe, construit à l'époque par la commune de St Andéol mais inscrite au sein de la commune du Collet sans pour autant être classée.
En échange, M le maire propose le déclassement des 520m de voie situés entre la route de l'Herm et la limite de la VC n°15 du Collet de Dèze et de proposer son classement dans le tableau des VC de la commune du Collet.

Il n'est pas obligatoire de soumettre ces deux classement/déclassement à enquête publique.

M le maire informe du rajout de deux portions de voie situées à l'Espinas dans le tableau de classement unique :

- V 19 : embranchement route des crêtes au stationnement niveau bistrot
- V 20 ou 19bis : dessert le futur hangar, l'accès séchoir et assainissement

- Dossier financier maison Rouverand : Attribution du financement P.L.U.S (prêt locatif à usage social) ; une demande de prêt P.L.U.S auprès de la CDC est en cours.

- Projet de construction du nouveau centre de secours au Collet de Dèze : M le maire a fait part à M Hugon, maire du Collet de Dèze, des inquiétudes du Conseil Municipal quant à l'emplacement du nouveau centre de secours, emplacement difficile d'accès et potentiellement sujet aux risques d'inondation.

- Equipe technique :

Le contrat en CDD-CUI de M Guillaume s'est terminé au 28 mai 2013.

Travaux terminés et en cours :

- enfouissement réseau d'eau le long de la VC 1
- nettoyage-travaux maison Rouverand
- débroussaillage voirie et chemins communaux

Le conseil échange sur l'achat ou la location d'un engin polyvalent pour la commune (tracteur < 50cv, mini pelle) ; une analyse des besoins doit être réalisée.

Le conseil échange sur l'augmentation du temps de travail de M Tamié de 14h/hebdo à 20h/hebdo ou sur le recrutement d'un nouveau contrat en CAE-CUI.

Une mise à disposition de la secrétaire – S Laurain – à raison de 7h/hedbo pour 3 mois – à la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère est à l'étude ; le conseil communautaire va prochainement délibérer.

- Régularisation AEP Lézinié : M le maire rappelle les dernières conclusions du rapport modificatif au rapport final de l'hydrogéologue du 30 septembre 2012 sur la délimitation des périmètres de protection immédiate et rapprochée qui restent inchangées malgré la suppression d'un captage.

Il est rappelé que l'étape suivante dans la procédure de régularisation du captage de Lézinié est l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique.

M le maire informe du blocage par le Conseil Général de la Lozère des demandes de subventions de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'eau (hors schéma directeur d'assainissement) tant que le conseil ne prendra position sur la poursuite ou non de la procédure de régularisation.

Dans l'hypothèse d'un abandon de la procédure, d'autres pistes d'alimentation en eau potable des hameaux de Lézinié et du Pré Neuf sont abordées par le conseil. Le captage communal de Cabanis semble être la solution la plus crédible en termes de disponibilité de la ressource et d'investissements supplémentaires nécessaires.

Le conseil doit délibérer sur la poursuite de la procédure consistant en l'ouverture ou non d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique du captage de Lézinié. Faute de quorum l'objet sera débattu lors du prochain conseil.

Captages de Lézinié : acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinié.

Faute de quorum, l'objet sera débattu lors du prochain conseil municipal.

- Accessibilité mairie-temple :

Rappel du plan de financement :

	Base subvention	Montant accordé	% opération
DGE 2010	37 803 HT (rampe temple)	13 099 €	34.67 %
PAV 2011	34 816 HT	12 186 €	35%
Part communale	37 803 HT	12 518	33%

M le maire rappelle les différents scénarios envisagés afin de créer du stationnement et de permettre l'accès à la mairie et au temple aux personnes à mobilité réduite.

Est abordé l'hypothèse de création de places de stationnement, sur la parcelle C273, le long de la VC avant l'Oustalet. Le conseil approuve le principe d'acquisition de ladite parcelle ; la commune va rechercher l'origine de propriété.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M le maire à lancer la consultation de marché à procédure adaptée pour le projet susmentionné.

- Travaux Espinas 2013 :

Le permis de construire porté par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère sur la construction du hangar de l'école de la pierre sèche a été accordé.

La commune doit :

- raccorder le bâtiment au réseau eau, électricité, assainissement et installer un poteau incendie
- acheter les pierres qui serviront au chantier international jeunes pour réfection de murs ; le chantier se déroule du 07 au 27 juillet ; les employés communaux participeront au chantier pour déblai-remblai du site
- consultation entreprise pour poser une cuve eau incendie au niveau du stationnement

Les travaux de génie civil sur la VC 19 vont prochainement être réalisés.

Le sentier d'interprétation est en cours de réalisation.

- Murs en pierre sèche ayant cédé sous l'effet de la gravité :

Compte rendu CM du 14/06/13

- Mur du Cros [qui soutient la fosse septique] : devis T Brasseur à 11 300€ HT
- Mur de l'Eglise : devis T Brasseur à 5 528€ HT
- Mur de Poussiels : devis à 2 959€ HT

D'autres devis comparatifs doivent être demandés.

- Panneaux directionnels : le produit des amendes de police 2013 est affecté à l'achat de panneaux de signalisation. A ce titre, la DDT Pôle territorial Sud Florac a fait parvenir à M le maire le devis estimatif de commande de panneaux de signalisation pour un montant de 2 959 € HT.

Le conseil autorise M le maire à signer le devis estimatif sachant que des modifications seront ultérieurement apportées.

- Le conseil autorise M le maire à signer la convention ATESAT 2013 pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire [ATESAT] ; la rémunération totale annuelle de l'assistance technique est de 63.72€.

- Accord local entre les communes pour une nouvelle répartition des délégués communautaires

Le conseil municipal rejoint le point de vue des élus communautaires sur le fait de garder une notion d'équilibre sur le territoire et approuve la proposition de la communauté de communes comme proposée ci-dessus :

- 4 sièges pour la commune du Pont de Montvert
- 4 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère
- 3 sièges pour la commune de St Frézal de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de St Maurice de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de St Andéol de Clerguemort

- Information impact réforme électorale : passage de 11 conseillers municipaux en 2014 (population totale + 100 hab)

- Régularisation BP 2013 :

1313-00 (040) : R -12 750€

1313-117 : Programme voirie PEVC 2013 : R +12 750€

213-00 (040) : Travaux en régie constructions : D +28 000€

1641-111 : Emprunt P.L.U.S : R : +28 000€

024-00 : produit des cessions d'immobilisation : R : +10 950€

414-129 : vente terrains : R : - 10 950€

- Réforme des rythmes scolaires : Le conseil échange sur la réforme et ses difficultés d'application en zone rurale. En ce qui concerne l'école des Abrits, une demande de report pour la rentrée scolaire 2014-2015 a été formulée.

Le conseil propose de se rapprocher de la mairie de St Frézal pour suivre les modalités d'application de la réforme.

- Redevance occupation du domaine public communal par ERDF pour l'année 2013 : 193€

- Demandes de subvention :

- Epi de mains : Etant membre de l'association mentionnée, M le maire se retire du vote. Le quorum n'étant pas atteint, la demande sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.
- Gym volontaire au Pont de Montvert : le conseil décide de ne pas accorder de subvention.

La séance est levée à 22h30